



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Demande de propositions (DP)

SERVICES DE CASSE-CROUTE
PATINOIRE DU CANAL RIDEAU
2023-2024

Canada

Table des matières

1.0	<i>Introduction</i>	3
2.0	<i>Interprétation</i>	3
3.0	<i>Définitions</i>	4
4.0	<i>Confidentialité</i>	5
5.0	<i>Examen de documents</i>	6
6.0	<i>Responsable de l'entente de concession</i>	6
7.0	<i>Préparation de la proposition</i>	7
8.0	<i>Présentation de la proposition</i>	7
9.0	<i>Raison sociale</i>	8
10.0	<i>Révision de la proposition</i>	8
11.0	<i>Droits de réserve</i>	8
12.0	<i>Limitation de responsabilité</i>	9
13.0	<i>Attribution de l'entente</i>	9
14.0	<i>Renseignements généraux</i>	10
15.0	<i>Évaluation de la proposition</i>	13
Annexe « A »		26
Annexe « B »		33
Annexe « C »		36

1.0 Introduction

Chaque hiver, la Commission de la capitale nationale (CCN) transforme l'historique canal Rideau en la plus grande patinoire au monde et accueille près d'un million de visiteurs pour s'amuser en hiver. Bien aimée par les habitants locaux et touristes, la patinoire du canal Rideau serpente au cœur du centre-ville d'Ottawa, sur une longueur totale de 7,8 kilomètres.

La saison de patinage s'étend généralement de la fin décembre au début mars, en fonction des conditions météorologiques et saisonnières. Tout au long du mois de février, la patinoire est également l'hôte de nombreuses festivités du Bal de Neige qui présentent une grande variété d'activités, de spectacles et de divertissements familiaux.

La Commission de la capitale nationale est à la recherche de soumissionnaires intéressés pour exploiter des concessions alimentaires pendant la saison de patinage. Les promoteurs soumissionneront pour obtenir une place sur le canal pour les trois (3) prochaines années, avec des options de prolongation à la discrétion de la Commission de la capitale nationale.

Les proposants sont priés de soumettre une proposition de dix (10) pages maximum dans leur langue préférée, soit le français ou l'anglais, dans laquelle ils sont invités à identifier le ou les sites proposés qu'ils souhaitent poursuivre et à décrire les plans pour une exploitation réussie. Veuillez lire attentivement les composantes de l'évaluation, car elles constitueront la base de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat (voir la section 15.0 pour les critères d'évaluation).

La santé et la sécurité des opérateurs, des employés et du public restent une priorité absolue pour la Commission de la capitale nationale, et toutes les opérations seront soumises aux directives et réglementations de santé publique relié à la Covid-19.

2.0 Interprétation

Dans les renseignements relatifs à la proposition, l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement; le masculin inclut le féminin et inversement; et les mots et expressions qui signifient des personnes physiques les personnes morales et vice versa. Dans les documents de la présente proposition, tous les termes et expressions en majuscules, sauf indication contraire du contexte, signifieront ce qui est énoncé dans l'entente de concession.

3.0 Définitions

Agent : Inside Edge Properties Limited.

Chiffre d'affaires brut :

1. la somme totale, que ce soit en comptant ou autrement, de toutes les ventes (y compris les locations, le troc ou le droit d'utilisation) de marchandises ou de services et toutes les autres recettes quelles qu'elles soient tirées de l'exploitation des lieux loués, bien qu'il soit possible de remplir des commandes ailleurs;
2. tous les revenus de location de guichets automatiques bancaires ou de toute autre distributrice automatique desquels un revenu de location est tiré;
3. toutes les ventes effectuées par des sous-locataires, concessionnaires, détenteurs de licences, par l'intermédiaire de distributrices automatiques, de dispositifs à pièces de monnaie ou autres sur les lieux loués;
4. tous les revenus d'assurances, de réclamations de marchandises endommagées, de garanties ou autres prestations reçues tenant lieu de revenus qui, autrement, seraient inclus dans le chiffre d'affaires brut;
5. tous les dépôts versés pour des marchandises et des services retenus sur les lieux loués et non remboursés aux acheteurs; le prix de vente de tous les chèques-cadeaux;
6. tous les frais d'étalage, frais de présentation, activités promotionnelles, remises ou autres paiements reçus par le locataire pour stocker, promouvoir ou annoncer un produit;
7. toutes autres recettes ou créances quelles qu'elles soient (y compris les intérêts, versements et frais de crédit) pour toutes les transactions effectuées sur les lieux loués.

Toute vente, effectuée au comptant ou à crédit, sera incluse et traitée comme une vente au plein prix total pour le mois au cours duquel la vente s'est faite, peu importe si et quand le locataire reçoit le paiement. Aucune déduction n'est permise pour les comptes non encaissés ou impossibles à percevoir. Les transactions effectuées par le truchement d'un site Web du locataire ou d'un associé, quand les ventes sont prises en charge par un terminal d'ordinateur situé sur les lieux loués, ou que les commandes sont traitées depuis les lieux loués, seront incluses dans le chiffre d'affaires brut. Les remboursements liés à des achats effectués par le truchement du terminal d'ordinateur situé sur les lieux loués ou complétés sur les lieux pourront être déduits du chiffre d'affaires brut à la seule condition que ces achats aient été préalablement inscrits dans ledit chiffre d'affaires brut.

Entente de concession : Un marché en vertu duquel les lieux loués sont confiés à une autre partie pour une période donnée.

Lieux loués : Il s'agit des quatre emplacements décrits, identifiés et marqués à l'annexe « B ». Le propriétaire se réserve le droit absolu de modifier l'emplacement des lieux, leur configuration et leur superficie, ainsi que d'assigner des lots aux promoteurs dont les propositions seront retenues.

Améliorations locatives :

(1) Toutes les améliorations, comprenant les dispositifs, installations, modifications et ajouts, à l'occasion érigées ou installées sur les lieux loués, en plus du remplacement ou l'ajout aux éléments de base d'un immeuble, y compris la menuiserie préfabriquée et les éléments muraux fixes, les portes, la quincaillerie, les appareils d'éclairage, les moquettes ou autres revêtements de planchers, l'équipement de chauffage, de ventilation et de conditionnement de l'air et autres systèmes et services de bâtiment;

(2) Les modifications, améliorations, et conception et construction ou installation de matériel à l'utilisation exclusive du locataire pour d'autres volets du projet.

Propriétaire : La Commission de la capitale nationale et son agent.

Coûts d'exploitation : Durant un exercice financier, le total de tous les coûts, dépenses et montants encourus ou accumulés au cours de l'exercice en ce qui concerne la propriété, la gestion, l'exploitation, l'administration, la maintenance, les réparations, l'entretien, les assurances, la surveillance, la décoration, le nettoyage et à mise aux normes des lieux loués, et la détermination et ventilation de ces coûts, dépenses et montants encourus ou accumulés par ou au nom du propriétaire ou de son agent, sans limites et sans doublement.

(a) Le coût de toutes les assurances exigées pour l'exploitation des lieux loués.

(b) Le coût de location de tout le matériel nécessaire à l'exploitation des lieux loués.

Locataire : Le soumissionnaire retenu pour occuper les lieux loués.

4.0 Confidentialité

1. Tous les documents et renseignements obtenus par un soumissionnaire, ses partenaires d'affaires, ses représentants ou tout autre tiers lui étant associés aux fins de la présente proposition demeurent la propriété du propriétaire, et à ce titre doivent être considérés comme confidentiels et ne servir à aucune autre fin que de répondre à la demande de

propositions, et de conclure une éventuelle entente avec le propriétaire. À sa demande, tous ces documents et renseignements, ou toute copie existante doivent être remis au propriétaire.

2. Sauf avec l'autorisation écrite préalable écrite du propriétaire, un soumissionnaire ne divulguera aucun détail concernant sa proposition et/ou le processus de sélection, en tout ou en partie, à des partenaires d'affaires, des représentants ou des tiers liés au soumissionnaire pour la présente proposition, à l'exception des cas où il serait nécessaire de le faire aux fins des présentes, ce qui rendrait ces tiers tenus aux dispositions de confidentialité afférentes à la proposition. Les soumissionnaires ne publieront pas de communiqué de presse ou toute autre annonce publique contenant des détails sur leur proposition, ni sur le processus de sélection, sans l'autorisation préalable écrite du propriétaire.

3. Les soumissionnaires doivent veiller à ce qu'eux-mêmes, leurs partenaires d'affaires, leurs représentants et toute autre partie liée avec eux concernant la présente proposition ne divulguent pas ni rendent public, à quelque moment que ce soit, des renseignements communiqués par le propriétaire ou son agent concernant cette proposition sans l'autorisation préalable écrite du propriétaire.

4. Tout manquement à ces dispositions entraînera le rejet de la proposition du soumissionnaire et le disqualifiera de toute autre participation à ce processus de proposition.

5.0 Examen de documents

En présentant une proposition, le soumissionnaire convient qu'il a pleinement pris connaissance de ses obligations en vertu de cette proposition et de toute entente pouvant en résulter, par voie de calcul et examen des documents afférents à cette demande de proposition. Pour aucun motif quel qu'il soit, le soumissionnaire ne pourra présenter une demande d'indemnité basée sur des erreurs ou des omissions qui pourraient être contenues dans les documents ou dessins de cette demande de propositions.

6.0 Responsable de l'entente de concession

Toutes les questions et les demandes de renseignements concernant cette demande de proposition et la préparation d'une proposition doivent être transmises par écrit au ou à la responsable de l'entente de concession dont les coordonnées suivent :

Katrina Tarcia

National Capital Commission
40 rue Elgin, Suite 202, Ottawa ON K1P 1C7
Téléphone: 343-551-7246

Courriel: katrina.tarcia@ncc-ccn.ca

Les questions seront répondues au mieux de la capacité, des connaissances et dans les meilleurs délais de l'Autorité Concessionnaire. Cependant, il n'y a aucune obligation de répondre aux questions.

Conformément au protocole de santé et de sécurité COVID-19, les propositions doivent être soumises via une copie électronique adressée à l'autorité du contrat de concession ci-dessus.

Toutes les propositions doivent être soumises à katrina.tarcia@ncc-ccn.ca. Le sujet de la soumission devra clairement être Patinoire du Canal Rideau 2024.

7.0 Préparation de la proposition

1. Le soumissionnaire doit satisfaire toutes les exigences obligatoires.
2. Le soumissionnaire doit démontrer sa compréhension des exigences énoncées dans le document d'information sur la demande de propositions et sa capacité d'y satisfaire.
3. La proposition doit aborder chaque élément des exigences de façon exhaustive tel que décrit dans le document d'information.

8.0 Présentation de la proposition

Il incombe uniquement au soumissionnaire de :

1. Renvoyez un original signé numériquement de la proposition ;
2. Retourner l'Annexe « A » – Formulaire de proposition de DP remplie et signée ;
3. Adresser sa proposition à l'Autorité Concessionnaire ;
4. S'assurer que le nom légal complet du proposant et ses coordonnées sont clairement visibles sur la proposition;

5. Fournir une proposition complète et suffisamment détaillée, incluant tous les détails demandés qui permettront une évaluation complète ; et
6. Remettre leur proposition de la manière appropriée à l'Autorité du Contrat de Concession.

Les propositions reçues au plus tard avant la date et l'heure prescrites deviendront propriété du propriétaire et ne seront pas retournées à l'expéditeur. Toutes les propositions seront traitées confidentiellement jusqu'à leur ouverture.

9.0 Raison sociale

Les propositions doivent clairement indiquer le nom légal complet, l'adresse et le numéro de téléphone du proposant. Les propositions doivent être signées au-dessus du nom dactylographié ou imprimé du signataire et du titre du signataire. Le signataire doit avoir le pouvoir de signature engageant le soumissionnaire eu égard à la proposition présentée.

10.0 Révision de la proposition

La modification des propositions après leur présentation au propriétaire est interdite.

11.0 Droits de réserve

1. Aux fins de l'évaluation des propositions, le propriétaire n'est nullement tenu de procéder à l'une ou l'autre des suivantes :

- De demander des éclaircissements ou de vérifier toute information ou données fournies par le soumissionnaire;
- De communiquer avec les références fournies par le soumissionnaire;
- D'avoir une entrevue avec le soumissionnaire et/ou toute personne proposée par le soumissionnaire.

2. Le propriétaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'accepter ou de rejeter une ou l'ensemble des propositions; de se dispenser d'irrégularités ou de formalités, de négocier avec les soumissionnaires certains éléments de leur proposition, de demander une nouvelle soumission, ou d'annuler ou republier la présente demande de propositions.

Toute proposition reçue pourrait ou non être rejetée par le propriétaire pour des motifs liés à la concurrence ou à ses besoins. Le propriétaire se réserve au besoin le droit de négocier avec un seul soumissionnaire pour assurer un meilleur rapport qualité-prix.

3. Il n'y a aucune obligation pour le propriétaire d'attribuer les lieux loués au soumissionnaire le plus disant, et le propriétaire se réserve le droit de conclure une entente négociée qui sera la plus avantageuse et dans son intérêt fondamental. Le propriétaire sera seul juge de la proposition et de l'entente négociée qui servira le mieux ses intérêts et sa décision sera finale. Le propriétaire se réserve aussi le droit de faire des recherches, s'il le juge nécessaire, sur la capacité de tout soumissionnaire d'exploiter les lieux loués. Le soumissionnaire fournira au propriétaire les informations jugées nécessaires à ses recherches. Le propriétaire se réserve le droit de modifier ultérieurement l'entente de concession sur la base de rendement du promoteur et/ou de ses besoins.

4. Le soumissionnaire convient que l'exercice de tout droit décrit dans les présentes ne saurait porter atteinte à la responsabilité du propriétaire pour tout dommage ou réclamation de la part d'un soumissionnaire, et pour les mêmes raisons, pas plus que le soumissionnaire n'entamera aucun recours contre le propriétaire.

12.0 Limitation de responsabilité

Le propriétaire n'endosse aucune responsabilité pour des renseignements ou des conseils formulés de vive voix, ou pour toute erreur ou omission dans le présent document ou dans tout autre document, divulgué ou autrement fourni à titre d'information pour ce document de réponse à la DP. Le propriétaire n'endosse aucune responsabilité et n'offre aucune garantie implicite ou explicite sur l'exhaustivité ou l'exactitude de cette information relative au document de proposition ni de tout autre document, information ou opinion ici exprimées. Toute utilisation ou confiance dans les renseignements relatifs à la proposition, ou opinion formulée, ou document divulgué ou autrement fourni dans ce document se fera au risque du soumissionnaire, et le propriétaire ne sera pas responsable de toute action, coût, perte, dommage, préjudice ou responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard d'une personne pouvant en découler. Il incombe au soumissionnaire d'obtenir lui-même des avis juridiques, comptables ou autres concernant leur proposition.

13.0 Attribution de l'entente

Le propriétaire tient pour acquis que le soumissionnaire a pris connaissance des renseignements relatifs aux documents de propositions. Si une entente de concession est

attribuée au soumissionnaire découlant de l'information contenue dans le document de proposition, cette entente comprendra l'ensemble des dispositions décrites dans la proposition. Cependant, le propriétaire souhaite pouvoir disposer d'une certaine souplesse relativement aux modalités afin d'en arriver à une entente de concession mutuellement satisfaisante. Ce faisant, le propriétaire ne souhaite pas modifier substantiellement les modalités. Si une entente de concession ne peut être négociée avec le soumissionnaire le mieux coté, le propriétaire se réserve le droit de mettre un terme aux négociations avec ce soumissionnaire, d'entreprendre des négociations avec le deuxième soumissionnaire le mieux coté, ou de ne pas conclure d'entente avec aucun soumissionnaire.

Le propriétaire n'aura aucune responsabilité à l'endroit d'un soumissionnaire quelconque, de quelle façon que ce soit, jusqu'à ce qu'une entente de concession soit dûment officialisée.

14.0 Renseignements généraux

14.1 Durée proposée de l'entente de concession :

1. L'objectif est de conclure une entente de concession d'une durée de trois (3) ans avec des options de prolongation pour deux (2) années en plus à la discrétion de la Commission de la capitale nationale, à compter du 18 décembre 2023 (« Date de début ») et prenant fin le 31 mars 2026.

- a) 2023/24 dates de saison proposées : 18 décembre 2023 au 31 mars 2024
- b) 2024/25 dates de saison proposées : 16 décembre 2024 au 31 mars 2025
- c) 2025/26 dates de saison proposées : 15 décembre 2025 au 31 mars 2026

2. Le propriétaire aura le droit, à sa seule discrétion, de prolonger l'entente de concession pour des périodes successives, et d'ajuster les dates de début de saison en conséquence (voir l'annexe « C »).

3. Les jours d'ouverture de la patinoire du canal Rideau, les soumissionnaires doivent assurer le service au minimum de :

Lundi, jeudi, dimanche	10 h à 17 h
Vendredi, samedi	10 h à 20 h

****Les propriétaires peuvent être ouverts pour servir de la nourriture pendant les heures d'ouverture de la patinoire, soit de 8h00 à 22h00. Aucune opération des concessions alimentaires ne sera tolérée en dehors de ces heures.**

4. Les soumissionnaires doivent aussi comprendre que les dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des conditions météorologiques.

14.2 Permis

Le locataire fera la demande de tous les permis nécessaires à l'exploitation des lieux loués, y compris sans en exclure d'autres, les inspections sanitaires, la manipulation des aliments et l'inspection de la salubrité des aliments.

14.3 Recettes nettes de l'entente de concession

Il est prévu que les recettes de l'entente de concession seront des recettes nettes pour le propriétaire. Ce dernier aura le droit de recevoir le plein montant des loyers, quelles que soient les circonstances. Le locataire versera tous les montants prévus en vertu de l'entente de concession, au moment où ils sont exigibles, sans qu'il n'y ait lieu de présenter une demande, sans déduction, crédit, compensation ou ajustement. Le locataire sera responsable de toutes les charges et tous les coûts liés aux lieux loués, sauf ceux dont le propriétaire est responsable tel qu'énoncé expressément dans l'entente de concession. Sans préjudice de ce qui précède, dans les cas où une question est attribuée à la responsabilité du locataire, ladite responsabilité impliquera les dépenses et les coûts afférents.

14.4 Utilisation des lieux loués pour la concession

Le locataire exploitera et dirigera ses opérations sur les lieux loués de la même manière qu'une entreprise de sorte à se conformer à toutes les exigences imposées par les autorités sanitaires et les autorités provinciales, municipales et fédérales, ayant recours à de saines pratiques de gestion. À cet égard, le locataire devra :

1. Entretenir, renouveler et remplacer les dispositifs sur les lieux loués pour qu'ils puissent permettre au locataire de mener ses activités;

2. Mener ses activités de façon soutenue, active et assidue dans l'ensemble des lieux loués, dans un esprit d'établissement moderne et de bonne réputation, qui cadre avec la nature des installations des lieux loués;
3. Conserver sur les lieux loués un stock complet de marchandises nécessaires à ses activités pour éviter toute rupture de stock pouvant compromettre les ventes;
4. Conserver les fenêtres/vitrines dans un état impeccable. Les fenêtres/vitrines et les enseignes lumineuses (s'il y a lieu) seront illuminées durant les heures d'ouverture habituelles à la charge du locataire. Ce dernier ne pourra disposer, accrocher ou fixer des marchandises ou des éléments d'affichage sans l'autorisation préalable écrite du propriétaire;
5. Assurer que tous les éléments de signalisation, les toits servant d'abris et les auvents, ainsi qu'un espace de vingt pieds (7 mètres) aux abords de la concession et des espaces adjacents des lieux loués sont propres et non encombrés de débris, ou autres objets embarrassants, et conformes aux lois et directives sur l'état de propreté des lieux loués.

14.5 Langues officielles

Le locataire devra s'assurer que tous les produits, services et informations (y compris tous les menus) visibles ou offerts au public et à la clientèle soient proposés dans les deux langues officielles du Canada.

14.6 Loyer journalier

1. Le loyer journalier variera selon l'emplacement des lieux loués. Voir à l'annexe « C » le barème des loyers journaliers.
2. Le ou avant le 15^e jour du mois suivant chaque saison d'exploitation, le locataire présentera au propriétaire une déclaration écrite, dans un format acceptable par le propriétaire, attestée juste et véridique par le locataire, rendant compte dans suffisamment de détails du chiffre d'affaires brut de la saison d'exploitation venant de se terminer;
3. À tout moment et à l'occasion, le propriétaire a le droit de faire procéder à un audit et un examen des dossiers et des méthodes comptables du locataire ou de toute autre personne pouvant influencer sur la détermination du chiffre d'affaires brut par un comptable agréé indépendant ou un expert du choix du propriétaire.

14.7 Entente de concession

Le propriétaire préparera l'entente de concession devant le lier au soumissionnaire retenu, basé sur un formulaire normalisé du propriétaire utilisant les termes convenus de la proposition à y intégrer. Le soumissionnaire retenu devra signer l'entente et la retourner au propriétaire dans les dix (10) jours suivant sa réception. L'entente de concession ne devra pas entrer en conflit avec les dispositions de la proposition du soumissionnaire, mais le soumissionnaire retenu reconnaît que les modalités de l'entente de concession pourraient faire l'objet de précisions importantes.

15.0 Évaluation de la proposition

15.1 Exigences minimales obligatoires

La CCN examinera toutes les propositions soumises et pourra s'engager davantage avec le(s) promoteur(s) éventuel(s), si la proposition satisfait à chacune des quatre exigences obligatoires suivantes.

1. **Langues officielles** : La proposition soumise démontre clairement la capacité de fournir des offres publiques ou des communications dans les deux langues officielles.
2. **Gestion des eaux douces et grises** : La proposition soumise démontre clairement la capacité de gérer les eaux douces et grises et doit être compatible avec la réglementation locale, la politique environnementale et les opérations de la patinoire.

3.Poids du stand de concession : Le stand de concession doit peser moins de 10 000 livres pour fonctionner. *NOTE: Une preuve de poids sera demandée à moins que les propriétaires puissent démontrer sa capacité à gruer la concession sur la patinoire et à l'installer sur des berceaux à l'automne. (ou conduire sur la glace selon l'aire de repos / l'emplacement et le poids de l'unité – concession alimentaire

4.Exigences d'alimentation du stand de concession : La proposition soumise confirme que l'exploitation de la concession consomme 60 ampères ou moins pour fonctionner. (et/ou est équipé pour fonctionner au propane)

La CCN peut demander des renseignements supplémentaires aux répondants s'il n'est pas clair que les quatre (4) exigences minimales obligatoires sont respectés.

15.2 Évaluation de la proposition

Dans un maximum de dix (10) pages, fournissez une proposition qui répond aux exigences ci-dessous dans l'ordre suivant avec des titres clairement définis (voir l'annexe « A » pour le formulaire de DP :

15.2.1 Expérience opérationnelle (maximum : 10 points ; pondération de la catégorie : 20 %)

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
Expérience industrielle	Aucune preuve démontrée d'expérience opérationnelle dans le domaine de la gestion de concession ou de la restauration.	Le proposant a exploité une entreprise prospère dans le même domaine (ou un domaine connexe) de la gestion de concessions ou de la restauration pendant un (1) an.	Le proposant exploite une entreprise prospère dans le même domaine (ou un domaine connexe) de la gestion de concessions ou de la restauration depuis deux (2) ans.	Le proposant exploite une entreprise prospère dans le même domaine (ou un domaine connexe) de la gestion de concessions ou de la restauration depuis quatre (4) ans.	Le proposant exploite une entreprise prospère dans le même domaine ou dans un domaine connexe de gestion de concessions ou de services alimentaires depuis cinq ans ou plus (5+).
Ressources opérationnelles	Le promoteur n'indique aucune ressource existante (personnel, capital, équipement, partenariats établis, etc.) pour le bon fonctionnement	Le promoteur a un accès limité aux ressources existantes pour une exploitation réussie, indiquant un accès stable et dédié à seulement un (1) des éléments suivants : - Stand de concession/remorque	Le promoteur a un certain accès aux ressources existantes pour une exploitation réussie, indiquant un accès stable et dédié à deux (2) des éléments suivants : - Stand de concession/remorque*	Le promoteur a un bon accès aux ressources existantes pour une exploitation réussie, indiquant un accès stable et dédié à trois (3) des éléments suivants : - Stand de concession/remorque*	Le promoteur a un accès substantiel aux ressources existantes pour une exploitation réussie, indiquant un accès stable et dédié aux quatre (4) des éléments suivants : - Stand de concession/remorque*

	de la concession.	- Pool de personnel expérimenté d'une entreprise secondaire ou connexe - Établir les connexions d'inventaire déjà utilisées (gestion de la chaîne d'approvisionnement) - Partenariats locaux (confirmés par lettre de soutien)	- Pool de personnel expérimenté d'une entreprise secondaire ou connexe - Établir les connexions d'inventaire déjà utilisées (gestion de la chaîne d'approvisionnement) - Partenariats locaux (confirmés par lettre de soutien) *doit inclure	- Pool de personnel expérimenté d'une entreprise secondaire ou connexe - Établir les connexions d'inventaire déjà utilisées (gestion de la chaîne d'approvisionnement) - Partenariats locaux (confirmés par lettre de soutien) *doit inclure	- Pool de personnel expérimenté d'une entreprise secondaire ou connexe* - Connexions d'inventaire établies déjà utilisées (gestion de la chaîne d'approvisionnement)* - Partenariats locaux (confirmés par lettre de soutien)* *doit inclure
--	-------------------	--	---	---	---

15.2.2 Qualifications et expérience du personnel (maximum : 15 points ; pondération de la catégorie : 20 %)

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
Expérience du personnel	L'équipe du promoteur ne comprend aucun employé ayant de l'expérience dans les domaines pertinents.	L'équipe du proposant se compose de 1 % à 25 % d'employés ayant de l'expérience dans des domaines pertinents, comme en témoignent les antécédents d'exploitation réussie, la soumission de curriculum vitae ou de lettres de référence, OU la confirmation de l'accès à un bassin de personnel établi d'une entreprise secondaire ou connexe .	L'équipe du proposant se compose de 26 % à 60 % d'employés ayant de l'expérience dans des domaines pertinents, comme en témoignent les antécédents d'exploitation réussie, la soumission de curriculum vitae ou de lettres de référence, OU la confirmation de l'accès à un bassin de personnel établi d'une entreprise secondaire ou connexe.	L'équipe du proposant se compose de 61 % à 80 % d'employés ayant de l'expérience dans des domaines pertinents, comme en témoignent les antécédents d'exploitation réussie, la soumission de curriculum vitae ou de lettres de référence, OU la confirmation de l'accès à un bassin de personnel établi d'une entreprise secondaire ou connexe.	L'équipe du proposant se compose de 81 % à 100 % d'employés ayant de l'expérience dans des domaines pertinents, comme en témoignent les antécédents d'exploitation réussie, la soumission de curriculum vitae ou de lettres de référence, OU la confirmation de l'accès à un bassin de personnel établi d'une entreprise secondaire ou connexe.
Bilinguisme du personnel*	L'équipe du proposant se compose d'un (1) membre du personnel	L'équipe du proposant se compose de deux (2) membres du personnel entièrement bilingues en contact	L'équipe du proposant se compose de trois (3) membres du personnel entièrement bilingues en contact	L'équipe du proposant se compose de quatre (4) membres du personnel entièrement bilingues en contact	L'équipe du proposant se compose d'au moins cinq (5+) membres du personnel

	entièrement bilingue en contact avec la clientèle, parlant couramment le français et l'anglais.	avec la clientèle, parlant couramment le français et l'anglais ; OU 15 % à 29 % du personnel parle couramment le français et l'anglais	avec la clientèle, parlant couramment le français et l'anglais ; OU 30 % à 59 % du personnel parle couramment le français et l'anglais	avec la clientèle, parlant couramment le français et l'anglais ; OU 60 à 79 % du personnel parle couramment le français et l'anglais	entièrement bilingues en contact avec la clientèle, parlant couramment le français et l'anglais ; OU 80%-100% du personnel parle couramment le français et l'anglais
Accréditations	Le promoteur ne fournit aucune preuve d'accréditation pertinente (p. ex. lettre de référence, accréditations dans un domaine pertinent).	Le proposant fournit une preuve d'une (1) accréditation dans un domaine pertinent, tel que l'adhésion à l'Association canadienne des restaurateurs, la World Flair Association, un sommelier certifié en vin et/ou un autre groupe pertinent. La preuve peut consister en une confirmation du statut de membre, une lettre de référence réputée ou une autre forme d'accréditation reconnue par l'industrie.	Le proposant fournit une preuve de deux (2) accréditations dans un domaine pertinent, tel que l'adhésion à l'Association canadienne des restaurateurs, la World Flair Association, un sommelier certifié en vin et/ou un autre groupe pertinent. La preuve peut consister en une confirmation du statut de membre, des lettres de référence réputées ou une autre forme d'accréditation	Le proposant fournit une preuve de trois (3) accréditations dans un domaine pertinent, comme l'adhésion à l'Association canadienne des restaurateurs, la World Flair Association, un sommelier certifié en vin et/ou un autre groupe pertinent. La preuve peut consister en une confirmation du statut de membre, des lettres de référence réputées ou une autre forme d'accréditation	Le proposant fournit une preuve de quatre accréditations ou plus (4+) dans un domaine pertinent, comme l'adhésion à l'Association canadienne des restaurateurs, à la World Flair Association, à un sommelier certifié en vin et/ou à un autre groupe pertinent. La preuve peut consister en une confirmation du statut de membre, des lettres de référence réputées ou une autre forme d'accréditation

			reconnue par l'industrie.	reconnue par l'industrie.	reconnue par l'industrie.
--	--	--	------------------------------	------------------------------	------------------------------

*Exigences minimales obligatoires (voir Section 15.1)

15.2.3 Menu (maximum : 10 points ; pondération de la catégorie : 20 %)

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
Liste des offres	Le promoteur ne soumet pas de liste des biens offerts.	Le promoteur soumet une liste partielle ou une vague référence aux biens offerts.	Le promoteur soumet une liste complète des biens offerts.	Le promoteur soumet une liste complète des biens offerts, y compris : - un modèle de tarification ; OU - démontrer la présence d'influences locales dans leurs offres (par exemple, recherche d'aliments locaux pour les éléments de menu, partenariats locaux pertinents, etc.).	Le promoteur soumet une liste complète des biens offerts, y compris : - un modèle de tarification ; ET - démontrer la présence d'influences locales dans leurs offres (par exemple, recherche d'aliments locaux pour les éléments de menu, partenariats locaux pertinents, etc.).
Menu réaliste	Les locaux loués ne peuvent pas accommoder le menu proposé par le promoteur en raison des	Avec quelques modifications, le menu du promoteur est réalisable pour les contraintes des Lieux Loués; OU la	En l'état, le menu du promoteur respecte vraisemblablement les contraintes des Lieux loués; la proposition explique clairement	Tel quel, le menu du promoteur est conforme aux contraintes du local loué, la proposition explique clairement	Tel quel, le menu du promoteur est conforme aux contraintes des lieux loués, la proposition explique clairement

	restrictions du site ; OU la proposition n'explique pas clairement comment les offres de menu s'intégreront dans un format de patinoire.	proposition explique de manière incomplète comment les offres de menu s'intégreront dans un format de patinoire.	comment le menu s'intégrera dans un format de patinoire.	comment le menu s'intégrera dans un format de patinoire, ET : - présente des éléments de menu uniques pour apporter un intérêt supplémentaire à la patinoire ; OU - met en valeur les influences locales.	comment le menu s'intégrera dans un format de patinoire, ET : - présente des éléments de menu uniques pour apporter un intérêt supplémentaire à la patinoire ; ET - met en valeur les influences locales.
--	--	--	--	---	---

15.2.4 Initiatives durables (maximum : 10 points ; pondération de la catégorie : 20 %)

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
Réduction du gaspillage	Le promoteur n'indique aucun plan de réduction des matières résiduelles (ex. : contenants alimentaires, ustensiles, pailles, etc.)	La présence d'articles à usage unique est limitée et certains contenants, ustensiles, pailles, etc. compostables sont indiqués pour l'utilisation ; OU la proposition explique de manière incomplète la mise en œuvre de certains efforts de réduction des déchets.	La présence d'articles à usage unique est limitée et seuls les contenants, ustensiles, pailles, etc. compostables sont indiqués pour utilisation ET la proposition explique adéquatement la mise en œuvre du plan de réduction des déchets.	Il n'y a pas de présence d'articles à usage unique et seuls les contenants, ustensiles, pailles, etc. compostables sont indiqués pour utilisation, ET la proposition explique clairement la mise en œuvre du plan de réduction des déchets.	Il n'y a aucune présence d'articles à usage unique et seuls les contenants, ustensiles, pailles, etc. compostables sont indiqués pour utilisation, la proposition explique clairement la mise en œuvre du plan de réduction des déchets ET le promoteur indique un plan de gestion du compost.
Opérations durables	Le promoteur n'indique aucun projet de mise en œuvre d'initiatives durables dans son exploitation (ex. : matériaux de nettoyage « verts », politiques, technologies, etc.);	Le promoteur indique une (1) initiative durable qui sera mise en œuvre dans son exploitation (ex. : matériaux de nettoyage « verts », politiques, technologies, etc.); OU la proposition explique de manière	Le promoteur indique deux (2) initiative durable qui sera mise en œuvre dans son exploitation (ex. : matériaux de nettoyage « verts », politiques, technologies, etc.); ET la proposition explique de manière	Le promoteur indique trois (3) initiative durable qui sera mise en œuvre dans son exploitation (ex. : matériaux de nettoyage « verts », politiques, technologies, etc.); ET la proposition explique de manière	Le promoteur indique au moins quatre (4+) initiative durable qui sera mise en œuvre dans son exploitation (ex. : matériaux de nettoyage « verts », politiques, technologies, etc.); ET la proposition explique de manière

	technologies, etc.)	incomplète la mise en œuvre d'initiatives durables.	incomplète la mise en œuvre d'initiatives durables.	incomplète la mise en œuvre d'initiatives durables.	incomplète la mise en œuvre d'initiatives durables.
--	------------------------	---	---	---	---

15.2.5 Poids et capacités opérationnelles hivernales (maximum : 10 points ; pondération de la catégorie : 20 %)

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
Gestion de l'eau*	Le promoteur indique qu'il sera responsable de la gestion de ses réserves d'eau grise et douce, mais ne démontre pas clairement comment les ressources en eau seront gérées.	Le promoteur indique qu'il sera responsable de la gestion de ses réserves d'eau grise et douce et démontre quelque peu comment les ressources en eau seront gérées.	Le promoteur indique qu'il sera responsable de la gestion de ses approvisionnements en eau grise et douce et démontre adéquatement comment les ressources en eau seront gérées.	Le promoteur indique des plans détaillés de gestion de ses approvisionnements en eau grise et douce et démontre clairement comment les ressources en eau seront gérées.	Le promoteur indique des plans pour la gestion de ses approvisionnements en eau grise et douce, démontre clairement comment les ressources en eau seront gérées ET comprend des initiatives durables qu'il mettra en œuvre pour la gestion de l'eau.
Capacité de poids*	Le stand de concession proposé pèse 7 501 à 10 000 livres.	Le stand de concession proposé pèse 5 001 à 7 500 livres.	Le stand de concession proposé pèse 3 001 à 5 000 livres.	Le stand de concession proposé pèse 2 001 à 3 000 livres.	Le stand de concession proposé pèse moins de 2 000 livres

*Exigences minimales obligatoires (voir Section 15.1)

15.2.6 Exigences d'alimentation (maximum : 10 points ; pondération de la catégorie : 20 %)

	Insatisfaisant (1 Point)	Marginal (2 Points)	Satisfaisant (3 Points)	Bon (4 Points)	Exceptionnel (5 Points)
Exigences d'alimentation électrique identifiées*	Le promoteur exige 29-60 ampères pour l'exploitation de la concession.	Le promoteur exige 29-60 ampères pour l'exploitation de la concession.	Le promoteur exige 29-60 ampères pour l'exploitation de la concession.	Le promoteur n'exige pas d'alimentation électrique pour l'exploitation de la concession.	Le promoteur n'a pas besoin d'alimentation électrique ET démontre une ou plusieurs sources d'énergie durables alternatives pour l'exploitation de la concession.

*Exigences minimales obligatoires (voir Section 15.1)

Annexe « A »
Formulaire de réponse à la DP

Nom: _____

Nom de la compagnie: _____

Nom de la personne ressource :

Courriel: _____

Téléphone: _____

Adresse: _____

Informations sur la proposition

Le promoteur poursuit un terrain situé aux aires de repos suivantes (Plusieurs réponses possibles) :

Bronson Rideau/Mackenzie

5th Ave ☐ Concord ☐

*Veuillez noter que l'intérêt exprimé pour l'emplacement du lot ne garantit pas la disponibilité ou l'attribution du site. La Commission se réserve le droit d'attribuer des lots aux promoteurs retenus.

Le promoteur poursuit l'utilisation de :

Remorque ☐ Nombre de remorques ☐

Camion de nourriture ☐ Nombre de camion de nourriture ☐

Autre: _____ ☐ Nombre d'autres installation: _____ ☐

Le promoteur reconnaît qu'il doit fournir et a soumis (le cas échéant) les permis et documents suivants :

Permis ☐

Certification en santé et sécurité ☐

Licence ☐

Assurance* ☐ *doit fournir 15 jours avant chaque saison d'exploitation

Expérience opérationnelle (maximum : 10 points ; pondération de la catégorie : 20 %)

Veuillez donner un bref historique de votre entreprise et de votre expérience personnelle concernant les points décrits dans la section 15.2.1.

Qualifications et expérience du personnel (maximum : 15 points ; pondération de la catégorie : 20 %)

Veillez donner une brève description des qualifications, des accréditations et de l'expérience du personnel, en abordant les points décrits dans la section 15.2.2 (voir la section 15.1 pour les exigences minimales obligatoires).

Menu (maximum : 10 points ; pondération de la catégorie : 20 %)

Présentez votre proposition de menu et les prix des articles à servir dans les locaux loués, en touchant les points décrits à la section 15.2.3.

Initiatives durables (maximum : 10 points ; pondération de la catégorie : 20 %)

Présentez vos propositions d'initiatives et de pratiques durables, en abordant les points décrits à la section 15.2.4.

Poids et capacités opérationnelles hivernales (maximum : 10 points ; pondération de la catégorie : 10 %)

Le promoteur indique qu'il sera responsable de la gestion des approvisionnements en eau grise et en eau douce (voir la section 15.1 pour les exigences minimales obligatoires) :

OUI

☐

NON

☐

Plan de gestion des ressources en eau :

Initiatives durables :

Veillez identifier le poids du stand de concession (voir la section 15.1 pour les exigences minimales obligatoires) :

Exigences d'alimentation (maximum : 5 points ; pondération de la catégorie : 10 %)

Le fonctionnement du stand de concession nécessite-t-il un branchement électrique ?
(Voir la section 15.1 pour les exigences minimales obligatoires)

OUI ☐

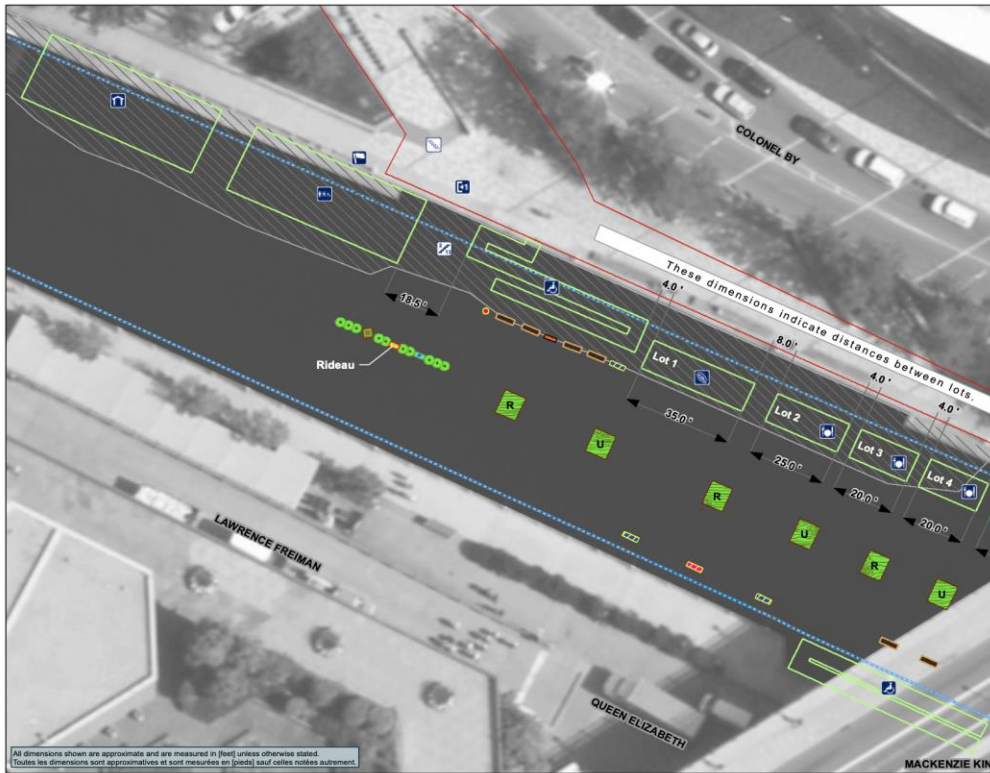
NON ☐

Veillez identifier les besoins en énergie de la concession :

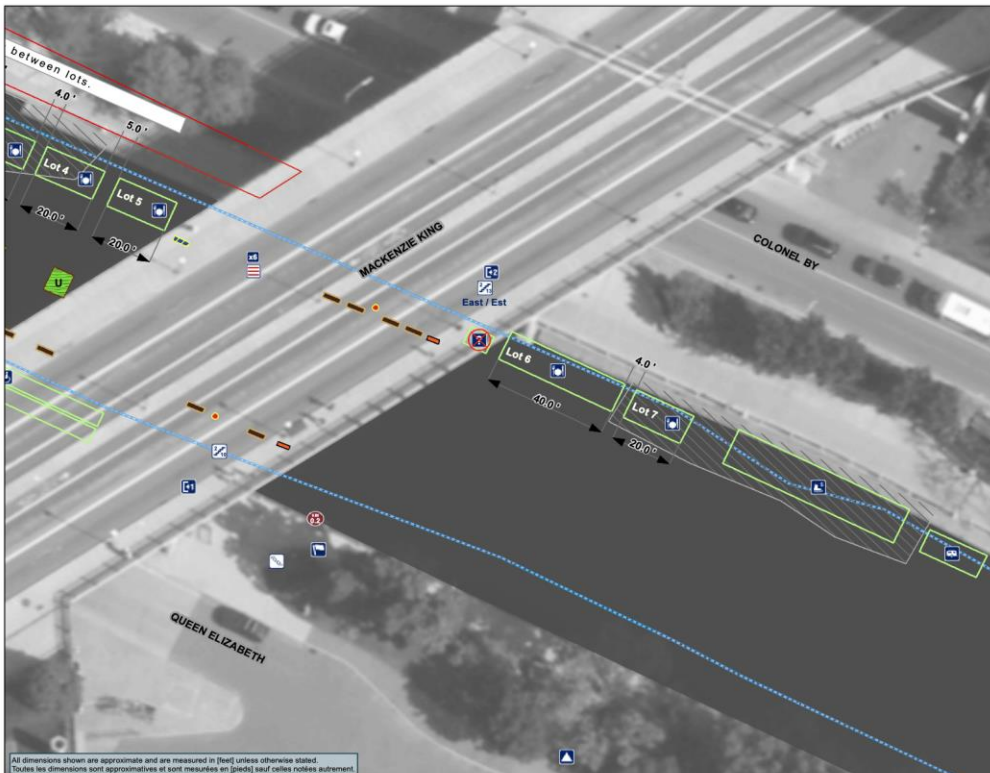
Initiatives durables :

Annexe « B »

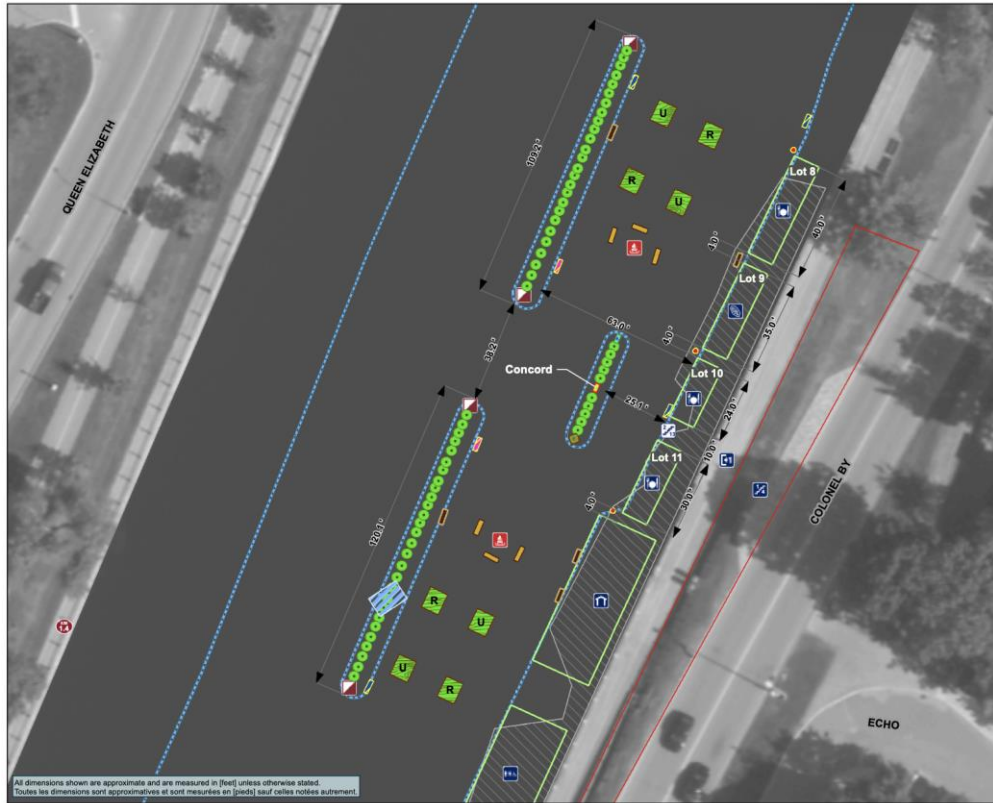
Lieux loués



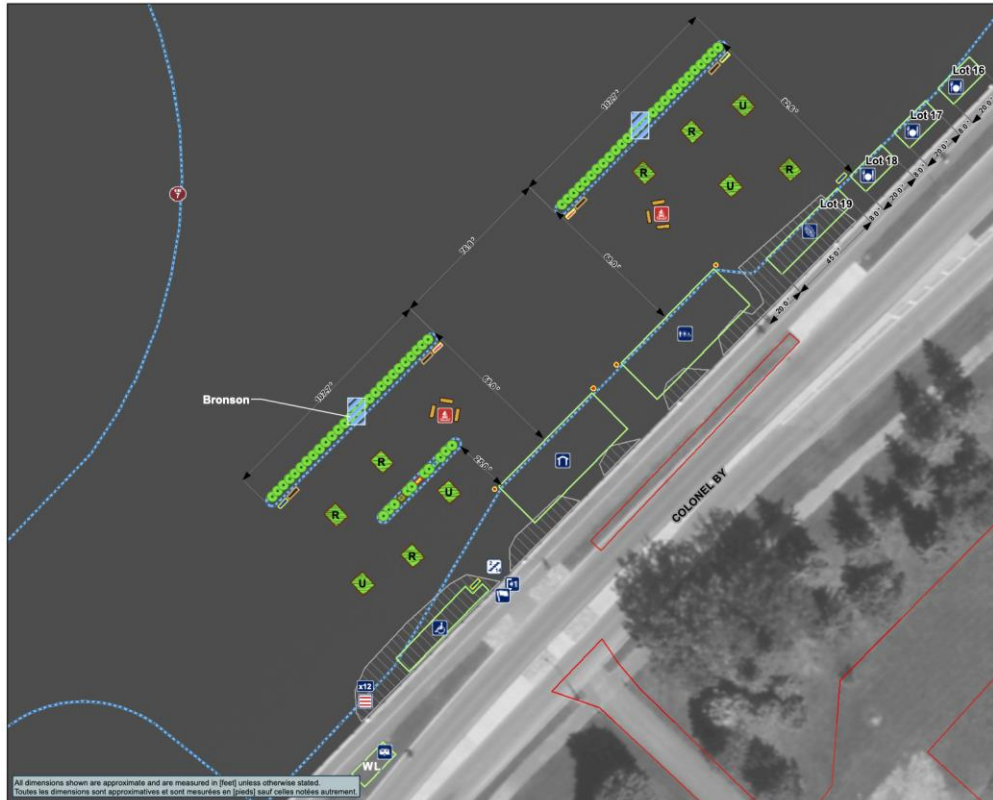
Rideau Canal Skateway - Small Assets Patinoire du canal Rideau - Petits biens			2
Rideau			
NCC Site Number Numéro de site CCN		Sheet - Page 2 of / de 35	Scale: 1 : 300
98925			
 Kilometer Marker Borne kilométrique (0)	 Feather Banner Fanion (0)	 Points of Interest Points d'intérêt	 Condition Flag Drapeau de condition (1)
 Signage	 CS-2 (1)	 Universal Access Ramp Rampe d'accès universelle (2)	 Vehicle Ramp Rampe de véhicule (0)
 CS-2 Wayfinding Carte d'orientation (1)	 CS-4 Promotional CS-4 promotional (1)	 ATM GAB (0)	 BeaverTails Quilles de Castor (1)
 Picnic Tables Table de pique-nique	 Regular [wood] Ordinaire [bois] (3)	 Concession Concession (0)	 Information Kiosk Kiosque d'information (0)
 Universal [wood] Universel [bois] (3)	 Regular [aluminum] Ordinaire [aluminium] (0)	 First Aid Premiers soins (0)	 Gate Attendant Propriétaire au point d'entrée (0)
 Universal [aluminum] Universel [aluminium] (0)	 NCC Chalet Chalet de la CCN (1)	 Skateway Rentals Location de patins (1)	 Trailer Remorque (0)
 Wooden Bench Banc de bois	 Bench with back Banc avec dossier (0)	 Washroom [Chalet] Toilette [Chalet] (1)	 Universal Portable Toilet Toilette portable universelle (0)
 Bench without back Banc sans dossier (0)			
 Waste Station Station de déchets	 Garbage Barrel Baril de poubelles (1)	 Entrance Arch Arç d'Entrée	 Primary Arch Arç primaire (1)
 3-bin Waste Station Station de déchets de 3-bacs [small] [petit] (3)	 3-waste Recycle Station Station de déchets de 3-bacs [large] [grand] (1)	 Secondary Arch Arç secondaire (0)	 Stairs Escaliers
 Other Autre	 Fire Pit Foyer (0)	 Aluminum Aluminium (1)	 Wood Bois (0)
 Boat Rack Porte-bottes (1)	 Storage Container Conteneur de stockage (0)	 Secondary Stairs Escaliers secondaires (1)	 Zones
 A-Maze Tree Arbre de Noël (0)	 Ambulance Stop (0)	 Winterlude Zone Zones de Bal de neige	 Snow Clearing Limits Limites de déneigement
 Fence Drop Off (0)	Tower/Tour (0)	 Off-ice SNIC zone Zone de déneigement hors-glace	Snow Dump Dépot à neige
Sponsor Banner (0)		Gravel Pad Uf de gravier	End of Skateway Fin de patinoire
		Snow Median Médiane de neige	
Date: 2020-11-04			



Rideau Canal Skateway - Small Assets Patinoire du canal Rideau - Petits biens			3
Mackenzie			
Mackenzie			
NCC Site Number Numéro de site CCN	Sheet - Page 3 of / de 35	Scale: 1 : 300	
98925			
 Kilometer Marker Borne kilométrique (1)	 Points of Interest	 Condition Flag Drapeau de condition (1)	 Universal Access Ramp Rampe d'accès universelle (1)
 Feather Banner Fanion (0)	 Vehicle Ramp Rampe de véhicule (0)	 ATM GAB (0)	 BeaverTails Quilles de Castor (0)
 Signage	 Concession Concession (0)	 Information Kiosk Kiosque d'information (1)	 First Aid Premiers soins (0)
 CS-2 (0)	 Gate Attendant Propriétaire au point d'entrée (0)	 Skateway Rentals Location de patins (1)	 NCC Chalet Chalet de la CCN (0)
 CS-2 Wayfinding Carte d'orientation (0)	 Trailer Remorque (1)	 Washroom [Chalet] Toilette [Chalet] (0)	 Universal Portable Toilet Toilette portable universelle (0)
 CS-4 Promotional CS-4 promotional (0)	 Picnic Tables Table de pique-nique	 Garbage Barrel Baril de poubelles (2)	 3-bin Waste Station Station de déchets de 3-bacs [small] [petit] (1)
 Regular [wood] Ordinaire [bois] (1)	 Regular [aluminum] Ordinaire [aluminium] (0)	 Universal [wood] Universel [bois] (1)	 Universal [aluminum] Universel [aluminium] (0)
 Wooden Bench Banc de bois	 Bench with back Banc avec dossier (0)	 Bench without back Banc sans dossier (0)	 Waste Station Station de déchets
 Garbage Barrel Baril de poubelles (2)	 3-bin Waste Station Station de déchets de 3-bacs [small] [petit] (1)	 3-waste Recycle Station Station de déchets de 3-bacs [large] [grand] (0)	 Stairs Escaliers
 Fire Pit Foyer (0)	 Boat Rack Porte-bottes (2)	 Storage Container Conteneur de stockage (0)	 Aluminum Aluminium (2)
 Ambulance Stop (0)	 Fence Drop Off (1)	 Tower/Tour (1)	 Wood Bois (0)
 Sponsor Banner (0)	 Winterlude Zone Zones de Bal de neige	 Snow Clearing Limits Limites de déneigement	 Off-ice SNIC zone Zone de déneigement hors-glace
	 Snow Dump Dépôt à neige	 Gravel Pad Uf de gravier	 End of Skateway Fin de patinoire
	 Snow Median Médiane de neige	 Sponsor Banner (0)	
Date: 2020-11-04			



Rideau Canal Skateway - Small Assets Patinoire du canal Rideau - Petits biens			10
Concord Concord			
NCC Site Number Numéro de site CCN	Sheet - Page 10 of / de 35	Scale: 1 : 350	
98925			
Points of Interest Points d'intérêt Kilometer Marker Borne kilométrique (1) Feather Banner Fenton (4) Signage Signalisation CS-2 CS-2 (1) CS-2 Wayfinding Carte d'orientation (1) CS-4 Promotional CS-4 promotionnel (1) Picnic Tables Table de pique-nique Regular [wood] Ordinaire [bois] (4) Universal [wood] Universel [bois] (4) Regular [aluminum] Ordinaire [aluminium] (2) Universal [aluminum] Universel [aluminium] (2) Wooden Bench Banc de bois Bench with back Banc avec dossier (5) Bench without back Banc sans dossier (8) Waste Station Station de déchets Garbage Barrel Baril de poubelles (3) 3-in Waste Station Station de déchets de 3-bac [small] [petit] (4) 3-waste Recycling Station Station de déchets de 3-bac [large] [grand] (2) Other Autre Fire Pit Foyer (2) Bolt Rack Porte-bolles (2) Storage Container Conteneur de stockage (1) X-Mas Tree Arbre de Noël (84) Ambulance Stop (2) Fence Drop Off (2) Tower/Tour (2) Sponsor Banner (2)			Points of Interest Points d'intérêt Condition Flag Drapeau de condition (2) Universal Access Ramp Rampe d'accès universelle (2) Vehicle Ramp Rampe de véhicule (2) ATM GAB (2) Beaver Falls Quaiers de Castor (1) Concession Concession (2) Information Kiosk Kiosque d'information (2) Gate Attendant Propriétaire au point d'entrée (2) Gate Attendant Propriétaire au point d'entrée (2) Skateway Rentals Location de patins (2) NCC Chapel Chapel de la CCN (1) Trailer Remorque (2) Washroom [Chapel] Toilette [Chapel] (1) Universal Portable Toilet Toilette portable universelle (2) Entrance Arch Arc d'entrée Primary Arch Arc primaire (1) Secondary Arch Arc secondaire (2) Stairs Escaliers Aluminum Aluminium (1) Wood Bois (1) Secondary Stairs Escaliers secondaires (2) Zones Zones Winterlude Zone Zones de Noël de neige Snow Clearing Limits Limites de déneigement Off-ice SNIC zone Zone de déneigement hors-glace Snow Dump Dépôt à neige Gravel Pad Lit de gravier End of Skateway Fin de patinoire Snow Median Mediane de neige
Date: 2020-11-04			



Rideau Canal Skateway - Small Assets Patinoire du canal Rideau - Petits biens			30
Bronson Bronson			
NCC Site Number Numéro de site CCN	Sheet - Page 30 of / de 35	Scale: 1 : 425	
98925			
Points of Interest Points d'intérêt Kilometer Marker Borne kilométrique (1) Feather Banner Fenton (4) Signage Signalisation CS-2 CS-2 (1) CS-2 Wayfinding Carte d'orientation (1) CS-4 Promotional CS-4 promotionnel (1) Picnic Tables Table de pique-nique Regular [wood] Ordinaire [bois] (4) Universal [wood] Universel [bois] (4) Regular [aluminum] Ordinaire [aluminium] (2) Universal [aluminum] Universel [aluminium] (2) Wooden Bench Banc de bois Bench with back Banc avec dossier (4) Bench without back Banc sans dossier (8) Waste Station Station de déchets Garbage Barrel Baril de poubelles (4) 3-in Waste Station Station de déchets de 3-bac [small] [petit] (4) 3-waste Recycling Station Station de déchets de 3-bac [large] [grand] (2) Other Autre Fire Pit Foyer (2) Bolt Rack Porte-bolles (2) Storage Container Conteneur de stockage (2) X-Mas Tree Arbre de Noël (84) Ambulance Stop (2) Fence Drop Off (1) Tower/Tour (2) Sponsor Banner (2)			Points of Interest Points d'intérêt Condition Flag Drapeau de condition (1) Universal Access Ramp Rampe d'accès universelle (1) Vehicle Ramp Rampe de véhicule (2) ATM GAB (2) Beaver Falls Quaiers de Castor (1) Concession Concession (2) Information Kiosk Kiosque d'information (2) Gate Attendant Propriétaire au point d'entrée (2) Gate Attendant Propriétaire au point d'entrée (2) Skateway Rentals Location de patins (2) NCC Chapel Chapel de la CCN (1) Trailer Remorque (1) Washroom [Chapel] Toilette [Chapel] (1) Universal Portable Toilet Toilette portable universelle (2) Entrance Arch Arc d'entrée Primary Arch Arc primaire (1) Secondary Arch Arc secondaire (2) Stairs Escaliers Aluminum Aluminium (1) Wood Bois (2) Secondary Stairs Escaliers secondaires (2) Zones Zones Winterlude Zone Zones de Noël de neige Snow Clearing Limits Limites de déneigement Off-ice SNIC zone Zone de déneigement hors-glace Snow Dump Dépôt à neige Gravel Pad Lit de gravier End of Skateway Fin de patinoire Snow Median Mediane de neige
Date: 2020-11-04			



Annexe « C »

Barème de loyer journalier

Tarifs des emplacements de lot : Concord et 5e Avenue

18 décembre – 2 février ; 19 février – fin de saison

En semaine (lundi-mercredi) : 75,00 \$ /jour
Jour de la semaine (jeudi) : 125 \$/jour
Jour de semaine (vendredi) : 150,00 \$ /jour
Fins de semaine (samedi-dimanche) : 225.00 \$ /jour

2 février – 19 février (Winterlude & Family Day)

Vendredi 2 février : 200,00 \$ /jour
Samedi 3 février – dimanche 4 février : 225.00\$ /jour

Lundi 5 février – mercredi 7 février : 75,00 \$ /jour
Jeudi 8 février : 125,00 \$/jour
Vendredi 9 février : 150,00 \$ /jour
Samedi 10 février – dimanche 11 février : 225,00\$ /jour

Lundi 12 février – mercredi 14 février : 75,00 \$ /jour
Jeudi 15 février : 125,00 \$/jour
Vendredi 16 février : 150,00 \$ /jour
Du samedi 17 février au lundi 19 février : 225,00 \$ /jour

Tarifs de l'emplacement du terrain : avenue Bronson

18 décembre – 2 février ; 19 février – fin de saison

En semaine (lundi-mercredi) : 0,00 \$ /jour
En semaine (jeudi): 50,00 \$ /jour
Jour de semaine (vendredi) : 150,00 \$ /jour
Fins de semaine (samedi-dimanche) : 225.00\$ /jour

2 février – 19 février (Winterlude & Family Day)

Vendredi 2 février : 150,00 \$ /jour
Samedi 3 février – dimanche 4 février : 225,00 \$ /jour

Du lundi 5 février au mercredi 7 février : 0,00 \$ /jour
Jeudi 8 février : 50,00 \$ /jour
Vendredi 9 février : 150,00 \$ /jour
Samedi 10 février – dimanche 11 février : 225,00 \$ /jour

Du lundi 12 février au mercredi 14 février : 0,00 \$ /jour
Jeudi 15 février : 50,00 \$ /jour
Vendredi 16 février : 150,00 \$ /jour
Du samedi 17 février au lundi 19 février : 225,00 \$ /jour

Tarifs de l'emplacement du terrain : Rideau

18 décembre – 2 février ; 19 février – fin de saison

En semaine (lundi-mercredi) : 75,00 \$ /jour
Jour de la semaine (jeudi) : 125,00 \$/jour
Jour de semaine (vendredi) : 150,00 \$ /jour
Fins de semaine (samedi-dimanche) : 225,00 \$ /jour

2 février – 19 février (Winterlude & Family Day)

Vendredi 2 février : 200,00 \$ /jour
Samedi 3 février – dimanche 4 février : 225,00 \$ /jour

Lundi 5 février – mercredi 7 février : 75,00 \$ /jour
Jeudi 8 février : 125,00 \$/jour
Vendredi 9 février : 150,00 \$ /jour
Samedi 10 février – dimanche 11 février : 225,00 \$ /jour

Lundi 12 février – mercredi 14 février : 75,00 \$ /jour
Jeudi 15 février : 125,00 \$/jour
Vendredi 16 février : 150,00 \$ /jour
Du samedi 17 février au lundi 19 février : 225,00 \$ /jour